

**DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance N° 04 du 4 Septembre 2025**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : **15**
Conseillers présents : **9**
Conseillers absents : **6** (dont **5** procurations)

Date de la convocation : 28 août 2025

Présents : M. Claude BEBON - Maire, Mme Myriam STURTZER, Mme Gabrielle LANOIX – Adjoints, Mme Estelle SEIBERT, Mme Anne REYMANN, M. Christian GILGERT, Mme Véronique MEHL, M. Joseph METTER et M. Edmond SIMON.

Absents excusés avec procurations : M. Marc SCHALCK qui a donné procuration de vote à Mme Véronique MEHL, M. Christophe CELKA qui a donné procuration de vote à M. Claude BEBON, M. Olivier LUCK qui a donné procuration à M. Joseph METTER, Mme Marie-Laure BUR qui donne procuration à M. Christian GILGERT et Mme Roxana GRUBER qui a donné procuration à Mme Gaby LANOIX.

Absent excusé : M. Raphaël KLEINCLAUS

Monsieur le Maire ouvre la séance à **19 h 30**, il vérifie que le quorum est atteint et contrôle les pouvoirs donnés par les absents aux membres présents.

ORDRE DU JOUR

DEL2025_052 : Désignation d'un secrétaire de séance

DEL2025_053 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2025

DEL2025_054 : Acquisition de deux parcelles impasse des Vergers

DEL2025_055 : Travaux de drainage du terrain d'honneur à Dauendorf

DEL2025_056 : Archivage des documents de la mairie : convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin

DEL2025_057 : Demandes de subventions pour voyages scolaires

DEL2025_058 : Rapport annuel 2024 « eau potable » du SDEA

DEL2025_052 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que Madame Audrey SCHALBER soit nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de nommer Audrey SCHALBER secrétaire de séance.**

DEL2025_053 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2025.**

DEL2025_054 : Acquisition de deux parcelles impasse des Vergers

Monsieur le Maire informe le conseil que les parcelles sises Section 64 n°95 et n°96 d'une contenance totale de 11,39 ares (impasse des Vergers) ont été vendues par adjudication à M. Hugo SCHALCK et Mme Maryline WEBER.

Ces parcelles étaient concernées par l'emplacement réservé n°3 (en vue de la prolongation de l'impasse des Vergers).

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a trouvé un accord avec les nouveaux propriétaires pour acquérir les parties des parcelles touchées par l'emplacement réservé.

Un nouvel arpentage a été réalisé par le cabinet Graff – Kiehl.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir les parcelles sises à Dauendorf – impasse des Vergers :**
 - ⇒ **Section 64 n°1/95 d'une contenance de 0,33 ares**
 - ⇒ **Section 64 n°3/96 d'une contenance de 0,50 ares**
 - au prix total de 2 000,00 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir,**
- **DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune.**

DEL2025_055 : Travaux de drainage du terrain d'honneur à Dauendorf

Les pelouses sportives et en particulier les terrains de football, présentent des complexités :

- **Instabilité du terrain en période humide**
- **Impraticabilité du terrain après une forte pluie**
- **Exigence des joueurs et du calendrier des matches**

Sans drainage, le terrain de foot se détériore. Rapidement, il devient impraticable. Pour éviter les dégradations, il faut réagir vite pour drainer et assainir la pelouse sportive.

Dans ces conditions et à la demande du club de foot de Dauendorf, Monsieur le Maire a demandé un devis à la société HEGE sois sportifs pour le drainage renforcé du terrain d'honneur qui se monte à 27 916,25 € HT.

La Région Grand Est a lancé un appel à projet : campagnes sportives et rénovation des infrastructures en milieu rural. Le montant maximal de l'aide est de 50% du montant des dépenses retenues en € HT dans la limite de 40 000 € de dépenses éligibles. L'aide est donc plafonnée et son maximum est de 20 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE les travaux de drainage renforcé du terrain d'honneur pour un montant de 27 916,25 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région Grand Est au titre du soutien aux infrastructures sportives en milieu rural.**

DEL2025_056 : Archivage des documents de la mairie : convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin

D'après le Code du patrimoine, les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et ont l'obligation d'organiser leur conservation et mise en valeur selon les règles définies par le S.I.A.F. (Service Interministériel des Archives de France). Cette mission doit être intégrée dans les dépenses obligatoires de la collectivité.

Le classement et toutes les interventions menées sur les archives sont réglementaires placés sous le contrôle des Archives départementales. Afin de garantir un archivage conforme, aucun agent non qualifié ou bénévole ne peut prendre en charge les missions du service Archives.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin possède une équipe d'archivistes qualifiées, qu'il peut mettre à disposition des collectivités affiliées et non affiliées. Cette équipe pourra proposer les missions suivantes pour les archives communales :

- Réalisation d'un diagnostic ;
- Traitement : tri, élimination réglementaire, classement, inventaire, mise en place de procédures d'archivage ;
- Création ou refonte du système de classement ;
- Maintenance périodique de l'archivage ;
- Récolement des archives : obligation légale à réaliser à chaque nouveau mandat ;
- Formation du personnel.

Le diagnostic a été réalisé à Dauendorf : le volume d'archives à traiter est estimé à 115 ml. Les archives ne sont pas traitées réglementairement et il n'existe pas d'inventaire ce qui rend les recherches difficiles, le fonds d'archives communales est totalement méconnu.

Plusieurs formules de travail sont proposées dans le devis, Monsieur le Maire proposera de retenir l'option clé en main : traitement intégral du fonds, ce qui représente 44 jours d'intervention pour un montant de 15 840 €.

Les archivistes ne pourront intervenir que d'ici l'année prochaine, cette somme sera donc inscrite au BP 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE DE CONFIER la mission d'archivage de tous les documents de la mairie (traitement intégral du fonds) au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour un montant de 15 840 €,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin.**

DEL2025_057 : Demandes de subventions pour voyages scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par Mme Agnès WENDLING pour une demande de subvention pour sa fille Elise, scolarisée au collège du Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder, partie en voyage scolaire en Allemagne du 3 au 6 juin 2025.

La délibération n°2023-17 du 17 août 2023 définit la subvention à 7 € par jour et par élève scolarisé au collège de Schweighouse-sur-Moder (collège de secteur).

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 28 € lui soit accordée.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été sollicité également par Mme Estelle SEIBERT pour une demande de subvention pour Son fils Benjamin, scolarisé au collège du Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder, parti en voyage scolaire en Bretagne du 23 au 27 juin 2025.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 35 € lui soit accordée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 13 voix pour et 1 abstention (Mme Seibert),

- **DECIDE de verser les subventions précitées au titre de la participation de la commune aux voyages scolaires.**

DEL2025_058 : Rapport annuel 2024 « eau potable » du SDEA

Madame Lanoix présente le rapport annuel 2024 « eau potable » du SDEA joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE du rapport annuel 2024 « eau potable » du SDEA.**

La séance est close à 21h30.

Transmises à la Sous-Préfecture le 05/09/2025

Délibérations rendues exécutoires le 05/09/2025

Publiées le 05/09/2025

Le Maire, Claude BEBON :



La secrétaire de séance, Audrey SCHALBER

